

COMPTE-RENDU

Réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public noturne et la sobriété énergétique

Lundi 12 décembre 2022, Théâtre de la Pergola

Etaient présents :

- 30 personnes.
- Pascale Bousquet-Pitt, maire-adjointe du quartier de Caudéran.
- Laurent Guillemain, maire-adjoint du quartier de Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux et adjoint maire en charge de la sobriété dans la gestion des ressources naturelles, de la politique de l'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments municipaux.
- Amine Smihi, adjointe au maire chargé de la tranquillité, de la sécurité, de la prévention ettenue de l'espace public
- Ghislain Luneau, responsable du service éclairage, réseaux secs et équipements connectés, direction générale de la transition écologique et ressources environnementales de Bordeaux Métropole
- Karine Gessner, Adjointe au directeur général des territoires, Bordeaux Métropole
- Benoit Boutinon, Bruno Coly, Mairie de quartier de Caudéran
- Pascal Jarry, Elora Gendre, Mission Démocratie Permanente.

INTRODUCTION

Pascale Bousquet-Pitt, maire-adjointe du quartier Caudéran introduit la rencontre et remercie les élus, services et habitants présents.

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF

Laurent Guillemain :

Face à la crise énergétique, la ville a la volonté de maintenir l'accès à l'éclairage public et de réaliser des économies tout en respectant le monde vivant.

À partir du 2 janvier 2023, 57 % des éclairages publics seront éteints entre 1 heure et 5 heures du matin, dans les quartiers résidentiels.

Le plan sobriété de la ville de Bordeaux accompagne les transformations de la ville.

La ville a entrepris la rénovation énergétiques des bâtiments municipaux. Elle cherche à être la plus autonome possible, à produire tout ou partie de son énergie. Elle vise une autonomie énergétique de 7% à 41% à l'issue du mandat.

Aujourd'hui, l'autonomie énergétique électrique des bâtiments municipaux est de l'ordre de 7 %. L'objectif est de produire 25 % de l'énergie électrique via des panneaux solaires photovoltaïques.

Le budget annuel de l'éclairage public de la ville de Bordeaux s'élevait en 2022 à 7,5 millions d'euros, dont 2,5 millions pour la consommation d'énergie électrique. Les mesures d'économie de la ressource énergétique se concrétisent par la baisse du chauffage (-10%) couplée à l'extinction de l'éclairage public (-20%).

Le contexte territorial local :

14 communes de Bordeaux Métropole coupent l'éclairage public entre 1h00 et 5h00 du matin. 6 communes projettent de l'éteindre et 8 communes y réfléchissent.

A moyen terme, l'ensemble de la Métropole aura éteint son éclairage.

A quoi sert l'éclairage urbain ?

C'est un service public qui délivre un confort d'usage de nuit afin de pouvoir effectuer certaines tâches (lire, s'orienter, reconnaître son environnement, les personnes, etc.) et de faciliter les déplacements (apprécier les trajectoires, voir et être vu, etc.).

L'éclairage urbain est particulièrement utile aux piétons et aux cyclistes.

C'est un service qui accompagne les déplacements du quotidien mais qui a cependant des impacts sur le vivant est l'environnement.

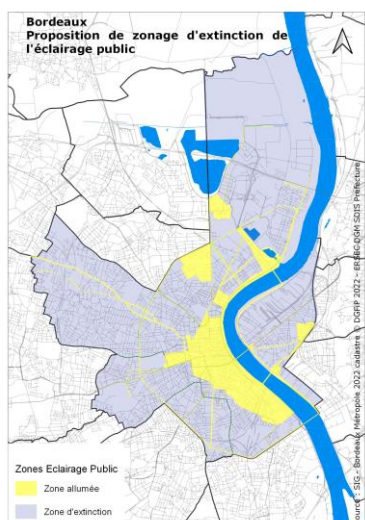
Les bénéfices d'un usage raisonné de l'éclairage public

Quatorze communes de la métropole coupent déjà l'éclairage public au milieu de la nuit et ce en lien avec les transports en commun. Cette mesure permettra de réduire la consommation annuelle de 20 %, d'éviter l'émission de 236 tonnes de CO2 et d'économiser environ 880 000 euros.

Le périmètre d'extinction de l'éclairage

A – Le plan d'extinction au niveau de la ville de Bordeaux

- Plan de rénovation de l'éclairage public
- Abaissement de puissance
- Systèmes à détection de présence
- Télégestion des armoires
- Eclairage à la demande



B- Les plans d'extinction sur le quartier Caudéran

Quelques axes sont maintenus allumés :



Un point sur les illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront concentrées sur la période de Noël (du 9 décembre au 2 janvier) et une coupure aura lieu de 1 heure à 7 heures du matin. Ces éclairages sont 100 % LED. La facture énergétique s'élève à 1 600 euros.

II - LA SYNTHÈSE DES REMARQUES ET ÉCHANGES

1. Questions liées à la sécurité

Plusieurs prises de paroles font le lien entre éclairage et sécurité (accidents, manque de visibilité des piétons et vélos, cambriolages).

Un participant propose de maintenir l'éclairage public jusqu'à 2h et le week-end à l'image de la ville de Lyon.

Une participante propose de mettre en place des catadioptrés sur les passages piétons et les pistes cyclables.

Un représentant de l'association Vélo-Cité précise que l'association n'est pas favorable à une obligation du port d'un gilet fluorescent et qu'il ne faut pas prendre des mesures contraignantes qui concernent uniquement les vélos.

Éléments de réponse : Les retours d'expérience réalisés dans les villes déjà engagées dans ce processus d'extinction nocturne ne montrent pas une explosion de l'insécurité, et que les cambriolages y connaissent même une diminution, l'accidentologie est réduite sur les zones éteintes. Les effets potentiels sur la sécurité, la sécurité routière et la tranquillité publique ont été étudiés. Tous les partenaires concernés ont été réunis et informés de la politique portée par la ville (transports, secours, sécurité, services techniques, police municipale, police nationale, prévention de la délinquance...) et tous leurs retours ont été intégrés dans le projet. Toutes les zones de fréquentation nocturne ont été exclues du périmètre d'extinction.

L'alerte majeure concernait les cyclistes : une réflexion est en cours pour mettre en place des mesures de prévention et d'accompagnement pour augmenter la visibilité des cyclistes. Afin de réduire le danger, tous les cyclistes sont invités à s'équiper au moins avec les équipements obligatoires afin qu'ils puissent mieux voir leur environnement mais également d'être vu, en se signalant aux autres utilisateurs de la route. Concernant les catadioptrés, cela peut donner un guide lumineux mais qui ne donne pas le sentiment de sécurité. Ils sont également un obstacle dans la journée et peuvent causer des chutes.

2. Questions d'ordre technique

Modulation de l'éclairage

Un habitant propose de mettre en place un système qui se déclencherait automatiquement au passage piéton.

Éléments de réponse : Eclairer uniquement un passage piéton entraîne une mauvaise visibilité du piéton et donc une dangerosité. Il est souhaitable de ne pas créer des zones alternées ombre/lumière. Un système avec une signalétique lumineuse sur le passage piéton pour signifier la présence de ce passage piéton peut être une alternative.

Lampadaires avec un système de détection de présence

Une habitante questionne sur la possibilité d'installer des éclairages à détection en tant que riverainne.

Une habitante signale que deux sociétés d'implantation locale sont leader en matière de candélabre photovoltaïque et questionne sur la possibilité de porter une expérimentation de ce type d'éclairage avec l'association Caudéran mon village.

Éléments de réponse : La mise en place d'un éclairage individuel est autorisée à condition de pas éblouir d'autres usagers. Ces éclairages ne sont pas pris en compte par la ville.

Il existe à ce jour trois freins au déploiement généralisé des détecteurs de présence. Le premier frein est celui de l'interopérabilité entre les systèmes : les services techniques sont dans l'attente d'une standardisation satisfaisante des modèles d'éclairage afin de compléter le parc déjà existant. Le second frein est celui du coût financier d'une opération globale de renouvellement. Et le troisième frein existant est la pénurie actuelle des composants électroniques due à une forte demande.

Éclairage des installations sportives

Un participant se questionne sur la politique de la ville concernant les rencontres sportives nocturnes.

Éléments de réponse : Il y a un manque d'infrastructures sportives sur le quartier, les clubs ont des créneaux jusqu'à 22h pour pallier cela. Concernant les clubs de ligue 1 et du Top 14 ce sont des négociations à mener avec le ministère chargé des sports.

3. Autres questions

Allocation des économies réalisées

Éléments de réponse : Des arbitrages sont encore à prendre. Une première partie des économies réalisées va permettre de payer la mise en place de l'extinction.

Interrogation sur le choix des axes et la possibilité de faire des modifications

« Deux avenues éclairées, c'est trop peu ».

Un habitant signale que l'avenue de la République et le cours Pasteur sont des axes avec beaucoup de circulation et des zones accidentogènes.

Éléments de réponse : D'après les chiffres et les retours des services, l'avenue Charles de Gaulle/avenue du Général Leclerc et l'avenue Louis Barthou/avenue Stéhélin sont les deux axes qu'il faut laisser éclairés.

Si les curseurs bougent de manière défavorable, les axes concernés seront étudiés.

Respect de la vitesse de 30km/h

Éléments de réponse : La Police Municipale a été fortement mobilisée sur ce quartier pour des contrôles de vitesse. Tous les contrôles de vitesse montrent que la plupart des automobilistes respectent la limitation à 30km/h. Il n'y a pas de radars dans les zones urbaines. Le Maire a demandé à ce que Bordeaux bénéficie de l'expérimentation de radars urbains.

CONCLUSION

Amine Smihi : Tout changement suscite des craintes. Nous ne sommes pas là pour alimenter les peurs et nous veillons à ce que tout se passe bien. Il y aura un comité de suivi de cette extinction avec les services concernés (police nationale et municipale, pompiers, secours, etc.). Les zones d'extinction pourront être adaptées au besoin. Vous pouvez également nous interpeller par mail.

Laurent Guillemain : La sobriété implique des ajustements et nous entendons que cela puisse être inconfortable. L'éclairage n'est pas le seul volet sur lequel nous travaillons.

Pascale Bousquet-Pitt remercie les participants, les élus et les services. Le prochain conseil de quartier de Caudéran aura lieu le 24 janvier au théâtre de la Pergola avec les sujets des seniors et de la tranquillité publique à l'ordre du jour.